



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTROUGE
Du 1^{er} avril 2025 à 18h30**

25 – 02

Publié conformément aux articles L. 2121–25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 24 mars 2025, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 1^{er} avril 2025, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (14) Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Monsieur Roger GIBERT, Madame Sonia HADDAR, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Anne NYS, Madame Isabelle PAILLARD, Madame Sandrine SAILET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE, Monsieur Jean-Yves VERZEELE.

EXCUSÉS : (2) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Charlotte BAELDE.

ABSENTS : (4) Madame Patricia BADIAS, Madame Anne DUTHU, Madame Amina SAMBOU-HONORE, Monsieur Maxime VETILLARD.

REPRESENTÉS : (3) Monsieur Antoine BOUCHEZ donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Anne-Laure CROCHAT donne pouvoir à Madame Anne NYS, Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnaires territoriaux présents :

Madame Sophie LANGLAIS, Directrice de L'Éducation et de la Jeunesse
Madame Hélène DURAND, Directrice adjointe de l'Éducation

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue à toutes les Administratrices et à tous les Administrateurs.

I - Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 mars 2025

Madame la Vice-Présidente demande si les Administratrices et Administrateurs ont des remarques ou des questions relatives au compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 mars 2025.

Monsieur DEVRIENDT indique que Monsieur BOUCHEZ a bien reçu les informations sur les ateliers du bien-manger et qu'il a pu assister avec satisfaction à la séance du 19 mars au centre de loisirs élémentaire Briand.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Vote du Budget 2025

Sur l'invitation de Madame la Vice-Présidente, Madame DURAND présente le budget 2025 aux Administrateurs.

Conformément à la loi, le vote du budget a été précédé d'un débat d'orientation budgétaire lors du Conseil d'Administration du 6 mars 2025. Les propositions de modifications faites lors de ce débat ont été prises en compte et intégrées au budget 2025.

Chaque Administrateur a été destinataire du projet de budget qui reprend toutes les propositions de dépenses et de recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour atteindre la somme de **160 793,00 euros** en Fonctionnement, sans Investissement.

Madame DURAND détaille le budget de fonctionnement. Pour les dépenses :

- Il est proposé **40 000,00 euros** pour l'achat de spectacles pour les fêtes de fin d'année pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Cette somme inclut également l'impression de la carte de vœux.
- Pour l'achat des jeux, jouets et livres offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année aux enfants des écoles maternelles, il est prévu **35 000,00 euros : 11 000 euros pour les livres et 24 000 euros pour les jouets.**
- Pour les ateliers choisis par les Administratrices et Administrateurs, ou appels à projets sur les thèmes portés par la Caisse des écoles, il est proposé de provisionner un montant de **84 783,00 euros** réparti de la manière suivante :
 - ⇒ 1 000,00 euros pour l'achat de documentation et livres,
 - ⇒ 1 000,00 euros pour l'achat de matériels divers,
 - ⇒ 1 000,00 euros pour de la billetterie,
 - ⇒ 2 000,00 euros pour la location de cars,
 - ⇒ 79 783,00 euros pour les prestations de services (intervenants extérieurs).
- Les frais de parapheur électronique pour un montant de **850,00 euros.**
- Les frais de transactions bancaires liés aux encaissements de la régie quêtes aux mariages pour un montant de **150,00 euros.**
- Une provision de dépenses de **10,00 euros** est prévue pour les éventuels écarts de régie.

Pour les recettes :

- La subvention de la ville s'élève à **80 000,00 euros.**
- Il est prévu **6 800,51 euros** de dons et souscriptions (régies de recettes).
- Le report de l'excédent 2024, d'un montant de **73 982,49 euros.**
- Une provision de recettes de **10,00 euros** est prévue pour les éventuels écarts de régie.

Le Document du Budget Primitif 2025, peut se résumer comme suit :

Chapitres	Libellé	Dépenses	Total
011	Charges à caractère général	160 783,00 €	160 793,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	
65	Provision dépenses – écarts régies	10,00 €	
Chapitres	Libellé	Recettes	Total
75	Collectivité de rattachement	80 000,00 €	160 793,00 €
75	Libéralités reçues (quêtes à mariages et souscriptions)	6 800,51 €	
75	Provision recettes – écarts régies	10,00 €	
002	Report excédent	73 982,49 €	

Madame la Vice-Présidente précise que le budget de 40 000 euros dédié aux spectacles de fin d'année est plus élevé que les dépenses habituellement réalisées pour ces achats. Cette année, selon les possibilités d'organisation du Beffroi, il serait souhaitable de proposer un spectacle pour les CP – CE2 et un spectacle adapté aux élèves plus âgés de CM1 et CM2. Si ce n'est pas possible, un second spectacle pourra être offert à une autre période aux élèves de CM1 et CM2. Avec Madame LEMÉE, elles ont repéré un spectacle intéressant d'opéra rock historique qui pourrait être proposé à ces niveaux de classe.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux Administrateurs qu'ils peuvent faire des propositions de projets à soumettre au Conseil d'administration. Elle a d'ailleurs reçu une proposition de Madame FRIEDMANN qu'il conviendra d'étudier.

Madame SAILLET indique avoir participé à la restitution du projet Danser avec Claude Monet de l'école maternelle N. Boileau. C'était un spectacle de qualité. Monsieur GIBERT précise que l'école a remercié la Caisse des écoles pour son soutien financier.

Madame PAILLARD a également eu de très bons retours de l'école maternelle Buffalo pour le projet Danse, s'exprimer par le corps.

Madame SAILLET demande comment les projets participatifs des écoles sont financés.

Madame la Vice-Présidente indique qu'un co-financement est attendu mais qu'il n'y a pas de ratios établis. Le financement est accordé selon plusieurs critères comme le nombre d'élèves participant au projet, le coût du projet par élève, etc.

Monsieur VERZEELE précise que les écoles ont bien compris qu'il était nécessaire de prévoir un co-financement et qu'elles pouvaient solliciter d'autres dispositifs. Il cite pour exemple les Projets Acte en lien avec l'Education nationale et la Ville et l'OCCE.

Madame NYS demande s'il serait possible de proposer d'anciens projets comme l'Action musicale afin d'aider les enseignants qui prennent leurs fonctions à la rentrée scolaire dans les écoles.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Caisse des écoles ne propose plus ce type de projets "clé en mains" afin d'éviter un phénomène de consommation des écoles qui s'était alors installé. Elle indique que les enseignants peuvent être aidés par les conseillers pédagogiques de circonscription pour monter leurs projets. Certaines écoles font également appel à la Direction municipale de la Culture.

Monsieur VERZEELE indique que l'appel à projets participatifs est une aide pour financer des projets des écoles et que cela permet d'éviter d'offrir de la prestation de service.

Monsieur DEVRIENDT demande s'il serait possible d'utiliser le nouveau Terminal de Paiement Electronique de la Régie dons et quêtes au mariage pour la régie souscripteurs de la Caisse des écoles. Madame DURAND indique que ce ne sont pas les mêmes régies et que les moyens de paiement sont identifiés et liés à chacune des régies. Aussi, cela ne sera possible.

Monsieur DEVRIENDT fait la lecture des remarques adressées par Monsieur BOUCHEZ concernant le budget 2025 : « *La moyenne des dépenses de la Caisse des écoles de 2019 à 2024, hors 2020 année de Covid, est légèrement supérieure à 84 600 € chaque année.*

Le budget 2025 reprend en grande partie des actions identiques à celles des années précédentes. Or, le budget présenté fait évoluer les dépenses à 160 793 € soit 90% de hausse par rapport aux dépenses moyennes des 5 dernières années, hors Covid.

Ceci s'explique par un montant des ressources ou recettes élevé, dû à près de 46% au report des excédents cumulés antérieurs.

Le gonflement des postes de dépenses pour équilibrer dépenses et recettes pourrait être considéré comme limite de sincérité. Ce sont les projets exceptionnels qui pourraient justifier cette hausse exceptionnelle des dépenses. Un certain nombre de projets ont été proposés lors du dernier Conseil à l'occasion du débat d'orientation budgétaire : accompagnement scolaire par l'IA, accompagnement aux nouvelles technologies avec Evolukid, éducation à l'altérité avec l'association SEVE, développement de l'expression orale avec Eloquentia... Pour lever cette difficulté, je propose que les budgets exceptionnels soient séparés, identifiés. L'enveloppe globale de ces projets exceptionnels serait de l'ordre de 76 200€. »

Madame DURAND indique que le budget est présenté et voté par chapitre et par nature comptable. Il n'est pas possible de faire apparaître une enveloppe financière séparée correspondant aux projets exceptionnels.

**Le budget 2025 de la Caisse des écoles est adopté à la majorité des votes exprimés.
Un vote est exprimé contre.**

III – Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les contrats des ateliers et projets financés par la Caisse des écoles

Chaque année, la Caisse des Écoles propose des ateliers culturels et des prestations de services aux jeunes montrougiens scolarisés dans les écoles de Montrouge et dans les accueils de loisirs. Ces actions font l'objet d'ouvertures de crédits au budget en cours et donnent lieu à la signature de contrats avec les prestataires pour leur mise en œuvre.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des contrats pour les ateliers et/ou actions financés par la Caisse des Ecoles pour l'année 2025/2026, à l'unanimité.

IV – Modification de l'acte de création de la régie de recettes pour la perception des dons et quêtes au mariage

Madame la Vice-Présidente rappelle que, dans l'objectif d'augmenter les dons lors des mariages et moderniser les process d'encaissement, il a été proposé d'ajouter un nouveau mode de paiement à la régie Quêtes à mariage et permettre les dons effectués par Carte bancaire.

Elle invite Madame DURAND à présenter les modifications nécessaires pour ce changement.

Madame DURAND précise qu'il convient de modifier l'acte de constitutif de la régie par délibération, de créer un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et d'équiper la Caisse des écoles d'un Terminal de Paiement Electronique mobile. L'achat du Terminal et les dépenses

mensuelles liées à l'abonnement seront pris en charge par la Ville. Des frais de transaction de l'ordre de 1,65% à 2% s'appliqueront à chaque paiement.

La délibération proposée au vote des administrateurs annule et remplace la délibération du Comité d'administration de la Caisse des écoles en date du 5 janvier 1971 portant création d'une régie de recettes pour la perception du produit des dons et quêtes au mariage.

Elle prévoit que :

- La régie de recettes créée à la Caisse des écoles encaisse les produits des dons et quêtes au mariage.
- La régie est installée : Centre administratif, 4 square Edmond Champeaud, 92120 MONTRouGE,
- La régie fonctionne toute l'année,
- Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de perception suivants : Espèces, Chèques, Carte bancaire.
- Un compte de Dépôt de Fonds au Trésor est ouvert au nom de la régie pour retracer tous les encaissements de la régie.
- L'intervention des mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000,00 euros.
- Le régisseur versera les fonds recueillis tous les mois au comptable public.
- En prévision d'une absence ou d'un empêchement du régisseur, un régisseur suppléant est également désigné.

Par ailleurs, elle autorise Monsieur le Président à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Madame DURAND précise que cet acte a reçu l'avis favorable du comptable public assignataire le 19 mars 2025.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

V – Questions diverses

Madame la Vice-Présidente indique que le projet d'accompagnement scolaire par une intelligence artificielle se concrétise. Il sera proposé à une trentaine de collégiens inscrits au club 8/13 Maurice Arnoux aux mois de mai et juin 2025. Un budget de 792 euros sera consacré à l'action. Un bilan sera effectué en fin d'année scolaire et une restitution pourra être faite aux Administrateurs.

Madame la Vice-Présidente a été sollicitée par une Montrougiennne, Madame GAZARD, fondatrice de l'entreprise Sauveurs de Saveurs, qui souhaite proposer des ateliers pour sensibiliser les plus jeunes à l'alimentation durable. Un atelier de deux fois 1 heure sur les « 4

saisons des saveurs locales » avec la réalisation d'une fresque pourrait être animé dans un premier temps au sein de deux centres de loisirs maternels pour un budget de 700 euros.

Les Administrateurs sont favorables à la mise en œuvre de ce projet.

Par ailleurs, une action destinée aux CM1 et CM2 pourrait également être déployée afin d'apprendre aux enfants à lire et comprendre les emballages alimentaires pour faire des choix plus responsables, mieux consommer et moins jeter. Cela concernerait toutes les classes en lien avec le programme de l'Education nationale. Le projet est à construire.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le projet avec le photographe Woytek Konarzewski est en cours au centre de loisirs élémentaire RENAUDEL et que cela se passe très bien. De même, les ateliers croquis de voyage sont en cours avec une exposition des travaux réalisés prévue lors de la fête de la coquille

En outre, elle informe les Administrateurs qu'un contact a été pris avec M. Loïc BALLET, auteur de la bande dessinée *Une année pour mieux manger*, aux éditions Kiwanis afin d'envisager un projet qui pourrait être porté par la Caisse des écoles.

Monsieur VERZEELE informe les administrateurs que la Caisse des écoles disposera à nouveau d'un stand lors du Forum des associations à la rentrée de septembre. Il les invite à participer et se porter volontaire pour tenir le stand.

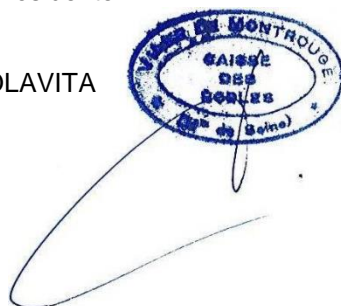
Madame PAILLARD indique qu'un quizz avait été réalisé pour présenter la Caisse des écoles et amener les discussions avec le public. Il a été proposé pendant deux ans, et il serait pertinent de le modifier ou de proposer une autre activité.

Monsieur DEVRIENDT serait d'avis de proposer autre chose cette année. Il sera nécessaire d'en rediscuter.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 19h50.

La Vice-Présidente

Marie COLAVITA



Le Secrétaire

Matthieu DEVRIENDT

